

Foire aux questions – Enregistrement Dialogue

(12 juillet 2018)

Table des matières

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advindra-t-il d'eTéléfilm?	1
Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?	2
Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?.....	3
Question : Quand est-ce que mon organisation devra-t-elle désigner un.e administrateur.trice? 4	
Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais maintenant, dans Dialogue, je ne vois pas toutes les compagnies ou demandes auxquelles j'avais accès dans eTéléfilm. Que s'est-il passé?	5
Question : Ma compagnie est listée en tant qu'organisation responsable dans mes organisations. Qu'est-ce que cela signifie?	5
Question : J'ai soumis une demande avec une organisation et désire maintenant soumettre une autre demande avec une autre organisation liée. Mais lorsque j'essaye de créer une nouvelle organisation, je reçois un message d'erreur. Pourquoi?	6
Question : Quelle est la différence entre un.e administrateur.trice et un.e membre de l'organisation?	6
Question: Combien d'administrateurs.trices peuvent être dans une organisation?.....	7
Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur.trice de mon organisation?... 7	
Question : Qu'est-ce que le processus de vérification d'identité et pourquoi dois-je le compléter?	8

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advindra-t-il d'eTéléfilm?

Réponse : Dialogue est la nouvelle plateforme en ligne de Téléfilm. Soumettre une demande de financement est plus rapide et intuitif grâce à ce guichet unique et sans papier. Tous les clients peuvent dès à présent y gérer leur profil, leurs Organisations et leurs demandes directement, en tout temps. Éventuellement, tous les programmes seront disponibles dans Dialogue et tous les comptes individuels (Membres) et les comptes de compagnie (Organisations) seront créés ou migrés vers Dialogue. Nous

sommes présentement en train de travailler là-dessus. Les réponses dans cette FAQ vous aideront à gérer vos demandes durant cette période de transition.

Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?

Réponse : Il y a trois scénarios en matière de création de compte dans Dialogue, tout dépendant de si vous et votre compagnie avez déjà un compte avec Téléfilm et sur quelle plateforme:

1. Vous avez un compte d'utilisateur dans eTéléfilm.

Vous devez migrer votre compte eTéléfilm vers Dialogue :

- Connectez-vous à eTéléfilm, tel que vous l'auriez fait auparavant ici : <https://etelefilm.telefilm.gc.ca>
- Cliquez sur l'onglet «Mes demandes ».
- Sous le titre « Créer une demande », cliquez sur « Demande de financement ».
- Dans le premier champ du formulaire, sélectionnez le programme de promotion (Note : vous n'aurez pas à faire de demande).
- Un message vous notifiant du besoin de migrer votre compte dans Dialogue apparaîtra.
- Lorsque vous aurez consenti à migrer votre compte, un compte Dialogue sera créé pour vous et pour la compagnie principale associée à votre compte eTéléfilm, en utilisant les informations suivantes : adresse, nom, numéro d'identification dans nos systèmes et langue de correspondance.

Notez : Avant de migrer votre compte d'eTéléfilm vers Dialogue, assurez-vous que les informations figurant dans votre compte eTéléfilm sont toujours valides et à jour. Vous ne serez pas en mesure de changer l'adresse courriel associée au compte après la migration, car celle-ci devient votre identifiant unique sur Dialogue.

2. Vous n'avez pas de compte dans eTéléfilm et votre organisation existe dans Dialogue.

L'administrateur.trice de votre organisation peut créer un compte de membre dans Dialogue pour vous et vous associer comme membre de l'organisation :

- Dans la section Enregistrements de Dialogue, votre administrateur.trice sélectionne (dans la liste de ses organisations) l'organisation à laquelle vous devriez être ajouté.e en tant que membre.
 - Dans le profil de l'organisation, l'administrateur.trice clique sur l'option « Ajouter un membre ».
 - Il ou elle pourra ensuite entrer votre nom complet et votre adresse courriel.
 - Vous recevrez un courriel vous demandant de confirmer la création de votre compte et de confirmer votre association à l'organisation à laquelle vous avez été ajouté.e en tant que membre.
3. **Vous êtes un.e nouveau/nouvelle membre, votre compagnie n'existe pas sur Dialogue ou eTéléfilm et vous désirez appliquer à tout programme excepté les appels d'inscription aux festivals et marchés :**

Vous devrez vous créer un nouveau compte Dialogue :

- Rendez-vous sur la page « Se connecter » du site web de Téléfilm.
- Cliquez sur le bouton « Créer un compte » sous l'option « Vous êtes un nouveau client ».
- Ceci vous redirigera vers une seconde page où vous retrouverez une liste des programmes et la plateforme correspondante sur laquelle vous devrez faire votre demande (Dialogue ou eTéléfilm).
- Cliquez sur l'option « Créer un compte Dialogue » et suivez les instructions qui vous seront présentées.

Note : Si vous désirez appliquer pour les d'appels d'inscription aux festivals et marchés, vous aurez à créer un compte eTéléfilm. Suivez les instructions ci-haut mais sélectionnez l'option « Créer un compte eTéléfilm ».

Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?

Réponse : Trois scénarios sont possibles afin de soumettre votre demande dans Dialogue, tout dépendant de la relation à l'organisation requérante pour la demande.

1. **Vous avez un compte Dialogue et êtes associé.e à l'organisation requérante pour la demande:** vous serez en mesure de soumettre une demande immédiatement. Dirigez-vous simplement vers l'onglet « Actions » de Dialogue et cliquez sur « Soumettre une demande ».

2. Vous avez un compte Dialogue et l'organisation requérante pour la demande existe dans Dialogue mais vous n'en êtes pas membre : l'administrateur.trice de l'organisation dans Dialogue devra vous y associer en tant que membre de l'organisation.

- Dans la section Enregistrements de Dialogue, votre administrateur.trice sélectionne (dans la liste de ses organisations) l'organisation à laquelle vous devriez être ajouté en tant que membre.
- Dans le profil d'organisation, l'administrateur.trice clique sur l'option « Ajouter un membre ».
- Il ou elle pourra ensuite entrer votre nom complet et votre adresse courriel.
- Vous recevrez un courriel vous demandant de confirmer votre association à l'organisation à laquelle vous avez été ajouté.e en tant que membre.

3. Vous avez un compte Dialogue mais l'organisation requérante pour la demande n'existe pas dans Dialogue : vous devez créer l'organisation dans Dialogue.

- Dirigez-vous sous l'onglet Actions afin de créer une organisation.
- Vous devrez remplir le formulaire de création d'organisation, comprenant entre autres le nom légal, l'adresse, etc. (Note : Dans certains cas, il se peut que l'organisation doit être validée par Téléfilm; par exemple, dans le cas de duplication.)
 - Note : Si c'est la première organisation que vous créez, elle sera automatiquement considérée comme l'organisation responsable et un groupe sera créé avec le même nom que l'organisation. Vous aurez le statut de créateur pour cette organisation, ce qui signifie que vous serez capable de gérer le profil de l'organisation, y ajouter d'autres membres et soumettre des demandes. Lorsque ce sera fait, redirigez-vous vers l'onglet Actions et cliquez sur « Soumettre une demande ».

Question : Quand est-ce que mon organisation devra-t-elle désigner un.e administrateur.trice?

Réponse : Vous serez en mesure de créer des organisations et de soumettre des demandes sans un.e administrateur.trice. Votre organisation aura besoin d'un.e administrateur.trice désigné.e dans les situations suivantes :

- Conclure un contrat
- Ajouter des membres à une organisation
- Gérer les droits et permission des membres (incluant l'accès aux documents de l'organisation, aux demandes de financement et aux rapports d'exploitation)

Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais maintenant, dans Dialogue, je ne vois pas toutes les compagnies ou demandes auxquelles j'avais accès dans eTéléfilm. Que s'est-il passé?

Réponse : Lorsque vous migrez votre compte de eTéléfilm vers Dialogue, seule la compagnie principale associée à votre compte est migrée. Les autres compagnies restent dans eTéléfilm, tout comme les demandes soumises dans eTéléfilm.

Vous devrez consulter et gérer vos demandes eTéléfilm à travers eTéléfilm. (Note : Vos informations de connexion pour eTéléfilm ne seront pas touchées par la migration de votre compte.)

Note : Tous les rapports d'exploitations pour les projets, incluant ceux soumis dans eTéléfilm, devront être soumis dans Dialogue pour la période de rapport **finissant le 30 juin**. Cette option sera disponible **prochainement**.

Question : Ma compagnie est listée en tant qu'organisation responsable dans mes organisations. Qu'est-ce que cela signifie?

Réponse : L'organisation responsable est la première organisation créée dans un groupe d'organisations. Quand la première organisation est créée, un groupe est établi (même si il n'y a qu'une seule organisation qui en fait partie) et le nom défini pour le groupe est celui de l'organisation responsable. D'autres organisations peuvent être créées et ajoutées au groupe lorsque l'organisation responsable a un.e administrateur.trice désigné.e. L'organisation responsable, tel que son nom l'indique, est responsable pour la gestion du groupe et peut :

- Voir la liste de toutes les organisations dans son groupe
- Voir la liste de tous les membres et administrateurs des organisations liées dans son groupe
- Ajouter un membre à n'importe laquelle des organisations du groupe où son administrateur.trice a le même titre

- Créer et ajouter d'autres organisations au groupe (lorsqu'un.e administrateur.trice a été désigné.e).

Note : Chaque organisation dans le groupe aura son/sa propre administrateur.trice qui pourrait s'avérer être le/la même ou une tout autre personne que l'administrateur.trice de l'organisation responsable.

Question : J'ai soumis une demande avec une organisation et désir maintenant soumettre une autre demande avec une autre organisation liée. Mais lorsque j'essaye de créer une nouvelle organisation, je reçois un message d'erreur. Pourquoi?

Réponse: Vous ne pouvez pas créer une seconde organisation dans votre groupe tant qu'un.e administrateur.trice n'a pas été désigné.e dans la première organisation. Il est recommandé que vous soumettiez votre seconde demande avec votre première organisation. Si l'une des demandes reçoit une recommandation positive, vous recevrez une tâche pour débiter le processus de désignation d'un.e administrateur.trice et, lorsque ce sera complété, vous serez capable de créer une seconde organisation.

Question : Quelle est la différence entre un.e administrateur.trice et un.e membre de l'organisation?

Réponse: L'administrateur.trice est autorisé.e par leur organisation à poser les actions suivantes au nom de l'organisation dans Dialogue :

- La soumission et gestion de demandes
- La gestion des membres de l'organisation (incluant l'ajout et le retrait de membres)
- La gestion des droits et permissions des membres de l'organisation au sujet de cette organisation
- La gestion du profil d'organisation
- La gestion des rapports d'exploitation
- L'exécution des contrats
- L'accès aux rapports de télédiffuseurs (pour les télédiffuseurs seulement)

Un.e membre peut (dépendamment des droits qui lui sont impartis par l'administrateur.trice) :

- Gérer son profil de membre
- Consulter une liste des organisations dans leurs groupes
- Consulter le profil de toutes les organisations où il/elle est un.e membre
- Soumettre et gérer une demande (si autorisé.e)
- Consulter les documents de l'organisation (si autorisé.e)
- Signer des contrats (si autorisé.e)
- Gérer les rapports d'exploitation (si autorisé.e)
- Gérer le profil de l'organisation (si autorisé.e)

Question: Combien d'administrateurs.trices peuvent être dans une organisation?

Réponse: Une organisation devrait avoir au moins un.e administrateur.trice. Il n'y a pas de limite au nombre d'administrateurs.trices qu'une organisation peut avoir. Cependant, Téléfilm recommande que chaque organisation limite leur nombre d'administrateurs.trices à un.

Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur.trice de mon organisation?

Réponse: Vous devez être autorisé.e par un administrateur.trice ou directeur.trice de l'organisation pour être son administrateur.trice et votre organisation doit avoir reçu une réponse positive pour l'une de ses demandes ou avoir soumis une demande à un programme automatique.

Quand votre organisation reçoit une recommandation positive pour l'une de ses demandes, le/la membre ayant créé l'organisation reçoit automatiquement une tâche pour débiter le processus de désignation d'un.e administrateur.trice.

- Pour compléter la tâche, vous devrez soumettre la documentation suivante, identifiant la compagnie et confirmant votre autorisation par l'organisation :
 - Documents d'incorporation (incluant la liste des administrateurs.trices et propriétaires)
 - Certificat d'autorisation complété et signé par un administrateur.trice ou directeur.trice de l'organisation

- Téléfilm révisera votre demande.
 - Si Téléfilm approuve votre demande et que vous avez déjà complété votre vérification d'identité (dans eTéléfilm ou dans Dialogue), votre désignation en tant qu'administrateur.trice sera confirmée et vos profils de membre et d'organisation seront mis à jour en conséquence.
 - Si Téléfilm approuve votre demande et que vous n'avez pas déjà complété votre vérification d'identité (dans Dialogue ou eTéléfilm), vous serez amené à la compléter. Votre désignation en tant qu'administrateur.trice sera approuvée lorsque vous aurez complété avec succès votre vérification d'identité.
- Si le/la créateur.trice de l'organisation est une autre personne que l'administrateur.trice, le statut du/de la créateur.trice reviendra à celui de membre au moment de la désignation de l'administrateur.trice et les permissions du/de la créateur.trice seront perdues. L'administrateur.trice pourra restaurer certaines de ces permissions, si nécessaire.

Question : Qu'est-ce que le processus de vérification d'identité et pourquoi dois-je le compléter?

Réponse: Le processus de vérification d'identité confirme que vous êtes bien la personne que votre organisation a autorisée à être son administrateur.trice dans Dialogue. C'est une étape de sécurité de l'information visant à vous protéger, ainsi que votre organisation, Téléfilm Canada et le Fonds des Médias Canada.

Vous n'aurez à compléter votre vérification d'identité qu'une seule fois. Une vérification d'identité complétée avec succès est notée dans votre profil de membre et peut être utilisée pour supporter votre demande de désignation en tant qu'administrateur.trice pour plusieurs organisations.

Pour compléter l'étape de vérification d'identité :

- Lorsque votre demande de désignation en tant qu'administrateur.trice a été approuvée par Téléfilm, vous recevrez une tâche afin de compléter votre vérification d'identité (sauf si vous l'avez déjà complétée avec succès dans le passé).
- La vérification d'identité est conduite par Sterling BackCheck, un fournisseur de service externe. Vous recevrez un courriel de la part de Sterling BackCheck contenant les instructions à suivre et un lien vers leur site web afin d'amorcer le

processus. (Notez : Si vous avez des questions au cours du processus, veuillez contacter services@telefilm.ca. Ne contactez pas Sterling BackCheck.)

- Téléfilm recevra le résultat de votre vérification d'identité et mettra à jour vos profils de membre et d'organisation en conséquence.